



Réserve Naturelle Régionale
LAC DE MALAGUET



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Bilan des réalisations 2025



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	5
ENJEU : Gazons amphibies et herbiers aquatiques.....	6
Définition des conditions de marnage favorables au maintien des gazons & Concertation avec les propriétaires et les gestionnaires du niveau d'eau & Suivi des niveaux d'eau, des durées et des périodes d'exondation	6
Suivi des activités économiques sur le lac.....	9
Concertation avec les agriculteurs sur leurs pratiques	9
Concertation avec les propriétaires de la résidence secondaire	10
ENJEU : Fonctionnalité du lac et du bassin-versant	11
Suivi piézométrique.....	11
Suivi cartographique du bocage	11
Rencontre du propriétaire de la scierie.....	11
Echanges avec la commune et les gérants de la STEP.....	11
Suivi des déchets sur la Borne	12
Rencontre avec les parties prenantes (Borne) et accompagnement des travaux	12
Suivi de la hauteur de végétation et des espèces des zones humides.....	12
Création d'un groupe de travail élargi sur la question des flux d'eau dans le bassin versant de la Borne	12
Suivi des données de la station météorologique de Félines	12
Suivi de la température des eaux du lac et des affluents	12
Coordination du comité de suivi du dossier de mise en conformité du barrage & Accompagnement du propriétaire dans la préparation et la mise en œuvre des travaux.....	13
Gestion et suivi des EEE végétales y compris dans la zone de quiétude.....	14
Gestion et suivi des EEE animales	14
Accompagnement des propriétaires forestiers.....	14
ENJEU : Ancrage territorial	15
Rencontre des responsables de projets touristiques & Réflexion spécifique au sein du comité consultatif sur la thématique du tourisme autour du lac	15
Suivi de l'impact dans la RN des projets acceptés.....	15
Suivi de l'écompte	16
Etude de fréquentation	16
Entretien du sentier et des aménagements & Aménagements pour améliorer les pratiques pastorales	17
Animations des réseaux sociaux & Rédaction d'articles	18
Vulgarisation des études et actions réalisées dans la RN.....	19

Visites guidées grand-public.....	19
Projet scolaire.....	21
Création d'un outil pédagogique.....	21
Réflexion sur la mise en place d'un point d'information	22
Organisation de chantiers participatifs	23
Améliorer la présence sur site.....	23
Rencontre annuelle pour les élus, locaux et les propriétaires	24
Surveillance, prévention et constatation des infractions.....	24
Justification de l'intérêt de la zone de quiétude	24
Concertation avec les usagers se trouvant dans la zone de quiétude	24
Réflexion au sein du comité consultatif sur la thématique des manifestations sportives et autres activités de loisir dans la RN.....	25
Réflexion sur l'intégration de nouvelles propriétés dans le périmètre de la RN	25
ENJEU : Fonctionnement de la RNR	25
Concertation avec la Région et les communes	25
Participation au Conseil Scientifique des RN gérées par les PNR en Auvergne	25
Organisation et animation des Comités Consultatifs	25
Participation aux réseaux nationaux et régionaux.....	25
Evaluation annuelle du plan de travail & Elaboration et mise à jour du tableau de bord à mi-parcours.....	25
Participer aux bases de données nationales et régionales	25
Montage et suivi administratif et financier des opérations	25
Relations et recherche de partenaires financiers	26
Formation permanente du personnel.....	26
Recrutement et encadrement du personnel.....	26
Partenariat avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels.....	26
Achat et renouvellement des équipements et matériels.....	26
Intervention à des colloques	26
ENJEU : Connaissances	26
Suivi des odonates.....	26
Inventaire des groupes non connus	26
Partenariat avec la recherche ou association à des projets supra RN	26
Résumé	27
Annexes	28

Rédaction : Manon LAMBERT, PNRLF

Crédits photographiques : PNRLF sauf mention contraire

Photo de couverture : vue sur le Lac de Malaguet depuis le panorama, PNR Livradois-Forez, 2025

Introduction

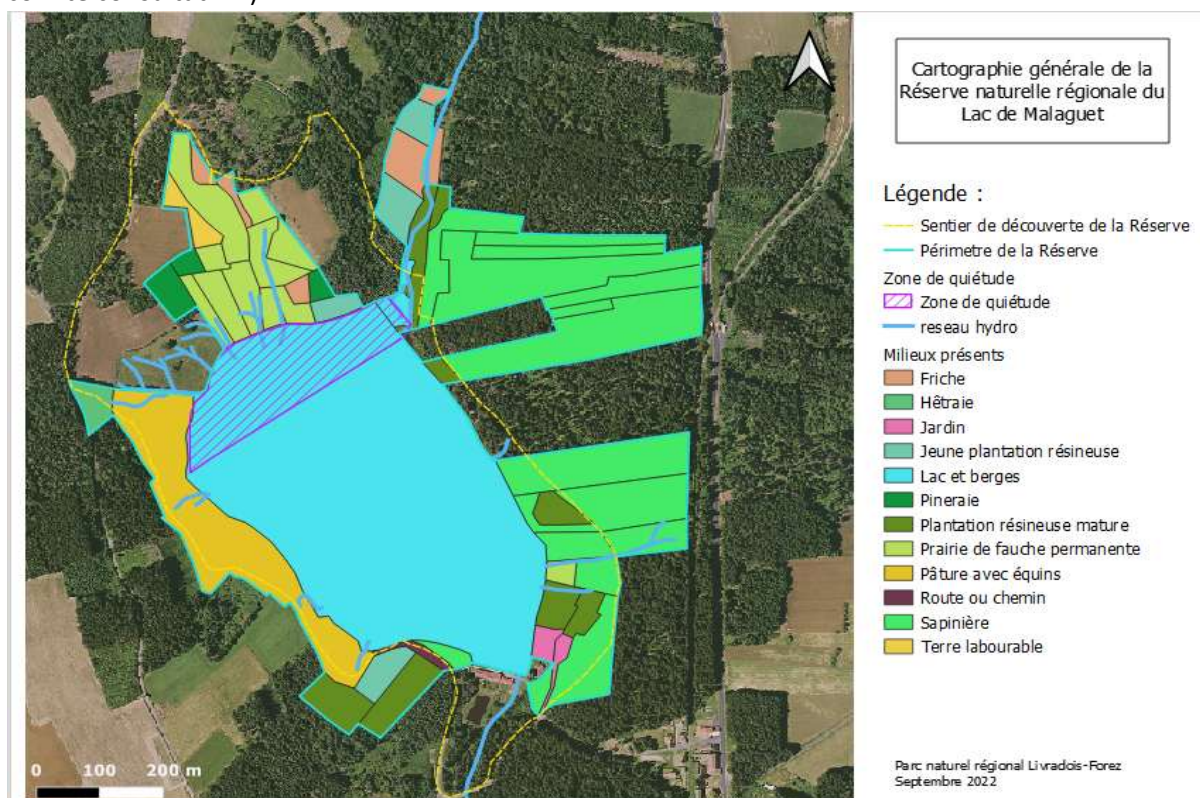
Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est gestionnaire de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Lac de Malaguet - située sur les communes de Monlet, Sembadel et Félines, en Haute-Loire - créée par délibération du Conseil régional en septembre 2014.

Une convention cadre de gestion fixe les missions confiées par la Région au syndicat mixte du Parc. Les actions prévues comprennent une mission d'ingénierie spécifique assurée en interne par le syndicat mixte du Parc et des prestations externalisées. Ce rapport présente le bilan des activités conduites par le gestionnaire de la réserve en 2025, à savoir par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez.

L'année 2025 était la deuxième année de mise en œuvre du plan de gestion 2024-2033 de la réserve. C'était également une année pendant laquelle le dossier du barrage de Malaguet a encore pris beaucoup de place : le syndicat mixte du Parc a été chargé de faire réaliser une contreexpertise.

Les actions courantes de gestion de la RNR ont été réalisées, à savoir :

- des missions d'ordre scientifique (suivi des milieux et des espèces, suivi de la fréquentation) ;
- des missions d'ordre technique (surveillance, balisage et signalisation, entretien, ...) ;
- des missions d'animation, d'information et de communication (information et accueil du public, concertation et intégration dans le tissu socio-économique local, participation aux réseaux régional et national des réserves naturelles) ;
- des missions d'ordre administratif (programmation, suivi et bilan des actions, réunions du comité consultatif ...).



ENJEU : Gazons amphibies et herbiers aquatiques

Définition des conditions de marnage favorables au maintien des gazons & Concertation avec les propriétaires et les gestionnaires du niveau d'eau & Suivi des niveaux d'eau, des durées et des périodes d'exondation

Les gérants de la Maison du lac (Guy et Nicolas Charras) étaient en conflit avec la SC de Malaguet et les échanges ont été tendus lors de la vidange en novembre 2024. Le lac n'a pas été rempoissonné, et les gérants ont quitté les lieux sans prévenir, en volant le matériel, en avril 2025. Depuis, il n'y a plus d'activité économique sur le lac de Malaguet (arrêt de la pêche à la mouche, location de chambres et d'un gîte).

Deux personnes, Séverine et Loïc, occupent les bâtiments et surveillent les lieux depuis la fin du mois d'avril.

L'abaissement du niveau d'eau du lac a donc été réalisé comme souhaité cet été, sans entrave. A cause de la faible pluviométrie, le niveau du lac était déjà très bas en juin, et ce jusqu'à mi-octobre. De la rubalise et de la signalétique ont été installées afin de limiter le piétinement des berges et de garantir la préservation des gazons amphibies.

Yves Le Jean a transmis à la gestionnaire de la RNR un relevé mensuel du niveau d'eau du lac. Ce relevé est issu du cahier de suivi du barrage tenu par la SC de Malaguet.



Figure 1: Abord de la zone de quiétude, berges exondées en juillet 2025



Figure 2: Plage d'entrée de la réserve, exondation des berges en août 2025 ; Figure 3: Exondation des gazons amphibies de la zone de quiétude le 30 août 2025



Figure 4: Elatines à six étamines et Littorelles à une fleur en floraison (août 2025)

Le niveau du lac était encore bas en novembre 2025 lors des premières gelées et chutes de neige. Le gestionnaire de la RNR a constaté le 19 novembre que les berges de la zone de quiétude n'étaient pas recouvertes par le lac, alors que l'abaissement estival aurait dû être terminé depuis un mois. Le gestionnaire a interrogé Yves Le Jean qui a répondu : « Pour ce qui est du niveau du lac il est certes inférieur à ce qu'il était en cette saison du temps des Charras, mais antérieurement il était très souvent plus bas en période hivernale. Il est déterminé en partie par le déversoir et sans doute par une pluviométrie faible. J'ai été frappé en octobre de constater à quel point le débit amont de la Borne s'était réduit après un épisode de pluie intense. La vanne de fond n'est normalement pas ouverte. »

En lien avec les réflexions sur les travaux du barrage de Malaguet (cf. p12) la SC de Malaguet a souhaité que la gestionnaire de la réserve organise une réunion sur le terrain avec le Conservatoire Botanique. Cet échange a eu lieu le 16 octobre. Plusieurs sujets ont été abordés dont la résistance au gel des gazons en cas d'abaissement hivernal du plan d'eau. Le CBNMC a précisé qu'il y a un risque que la Littorelle à une fleur ne soit pas résistante au gel. En effet, l'exondation naturelle de cette espèce est estivale, et il n'y a pas de bibliographie sur la résistance de la plante et de son système racinaire au gel. Sans expérimentation il n'est pas possible de répondre à ce questionnement. Les gazons sont peu compétitifs, ils seraient menacés par la concurrence des autres espèces en cas d'exondation printanière et estivale.



Figure 5 : Exondation des berges du lac au 19 novembre 2025

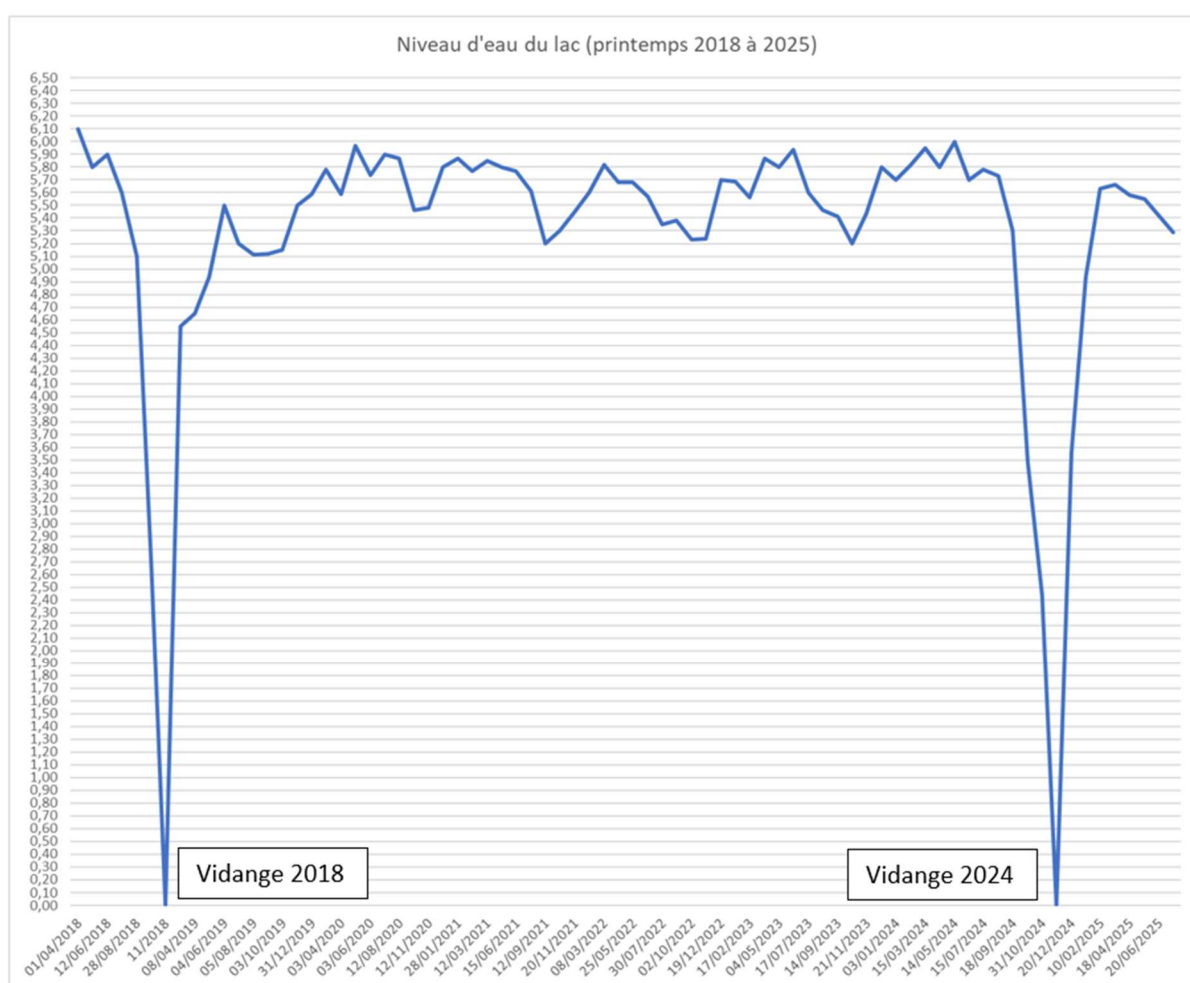


Figure 6 : Graphique réalisé à partir du relevé mensuel du niveau d'eau du lac par la SC de Malaguet

Ce suivi mensuel du niveau d'eau permet d'avoir une idée des variations, mais n'est pas suffisant pour une gestion fine en lien avec les végétations amphibies, d'où le souhait d'installer un piézomètre vers l'échelle limnimétrique du ponton.

Les échanges avec la SC ont été encore difficiles cette année. Le gestionnaire de la réserve a été informé tardivement du départ de Guy et Nicolas Charras, et n'a pas été informé des coupes forestières à venir. Les gérants de la SC n'ont pas apprécié que cela leur soit signifié. Une réunion a été organisée à leur demande le 8 juillet pour faire le point sur les différents sujets. Le CR des échanges est disponible en annexe 1.

Il y a eu du mouvement au sein de la SC, Dominique Le Jean ne souhaite plus être le contact pour la Réserve et c'est donc Yves qui prend le relai à partir de novembre 2025.

Suivi des activités économiques sur le lac

Suite au départ des gérants de la Maison du lac, il n'y a plus d'activité économique sur le lac. A la demande de la SC de Malaguet, une rencontre et une visite des locaux a été organisée par la chargée de mission Attractivité- Création d'Activité du syndicat mixte du PNRLF, avec l'Agence d'Attractivité Haute-Loire et la CCI Haute-Loire. La SC de Malaguet se questionne mais ne souhaite pas a priori vendre ou rechercher activement des porteurs de projet.

Concertation avec les agriculteurs sur leurs pratiques

Le suivi des pratiques de pâturage des Cavaliers du Lac est réalisé chaque année. Les dates d'entrée et de sortie des parcs sont notées par l'écogarde :

	Date d'entrée	Date de sortie
Pâturage n°1 Point d'eau Mare	20-mai	30-mai
Pâturage n°3 Point d'eau abreuvoir à museau	30-mai	15-juin
Pâturage n°2 Point d'eau accès plage ouest	16-juin	27-juin
Retrait des chevaux de la réserve du 29 juin au 17 juillet		
Pâturage n°1 Point d'eau Mare	17-juil	31-juil
Pâturage n°2 Point d'eau accès plage ouest	31-juil	14-août
Pâturage n°3 Point d'eau abreuvoir à museau	14-août	28-août
Retrait des chevaux de la réserve aux environs du 28 juillet		

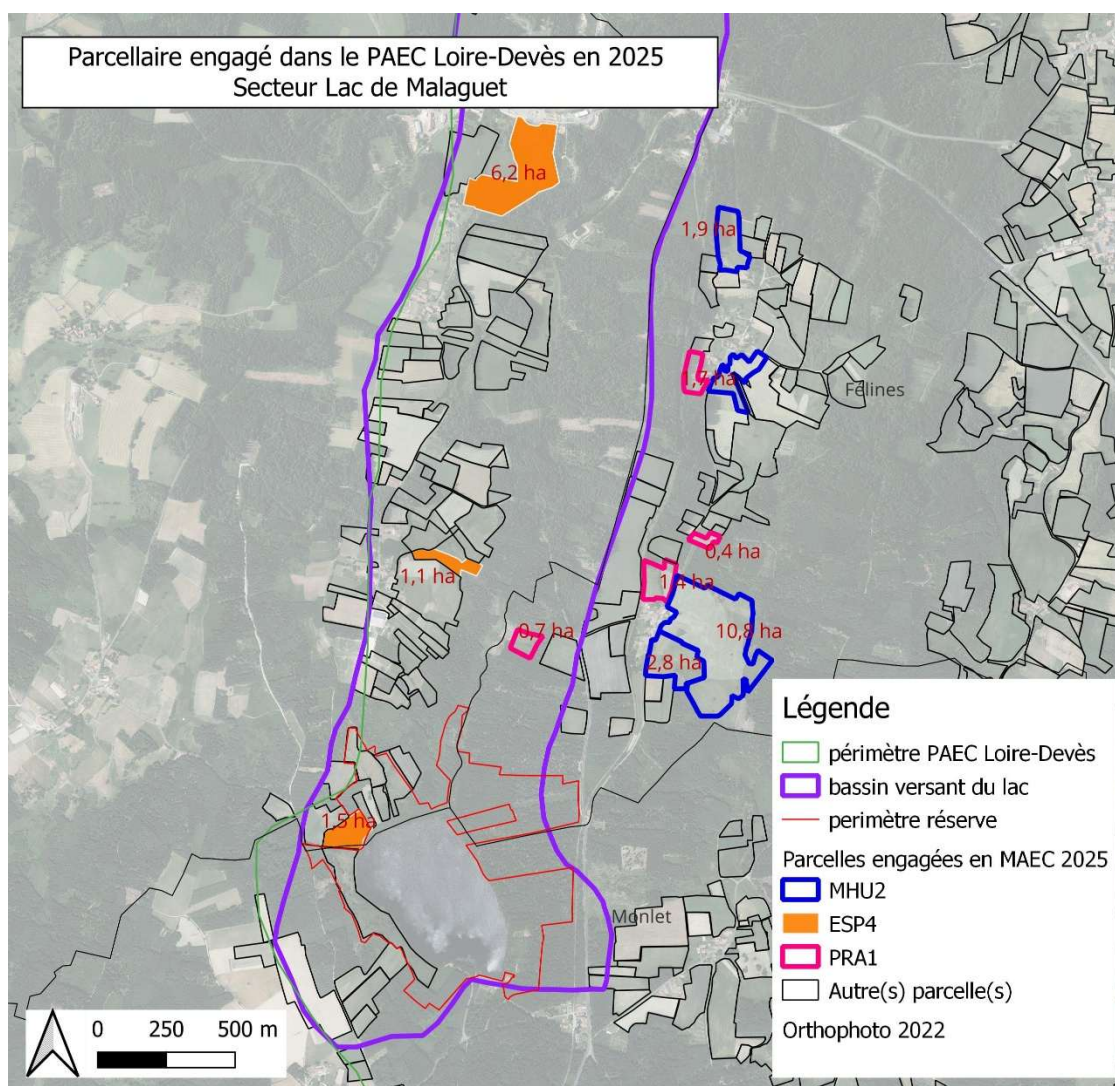
Un membre du CSRPN de la Région PACA a contacté le gestionnaire suite à sa visite de la réserve pour signaler que l'examen des excréments présents dans les prairies semblaient mettre en évidence que les chevaux recevaient des traitements assez importants : « j'ai été frappé par la persistance des crottins de cheval dans le parc pâturé et par l'absence totale de coprophages, signe d'un traitement inapproprié des animaux ». Actuellement, il n'y a pas de convention de pâturage permettant de mieux encadrer les pratiques.

PAEC Loire-Devès : Dans le périmètre du bassin versant du lac de Malaguet, 8.8 hectares de prairies naturelles ont été engagés dans la mesure protection d'espèces « ESP4 » par le GAEC des Alizés. Le cahier des charges de la mesure, comporte notamment un retard d'utilisation de la parcelle par fauche ou pâturage (au minimum au 15 Juin) et une mise en défens de 10% des surfaces engagées. De plus,

0.7 hectares ont été engagés dans la mesure prairies fleuries « PRA1 » par le GAEC élevage Valentin. Le point majeur de la mesure réside dans l'interdiction de fertilisation azotée minérale et sur la présence d'au moins quatre plantes indicatrices de l'équilibre-agroécologique dans la prairie naturelle.

D'autres parcelles ont aussi été engagées par le GAEC élevage Valentin à proximité du bassin versant du lac. 2.7 hectares dans la mesure PRA1 et 17.2 hectares dans la mesure protection des zones humides « MHU2 ».

Les parcelles sont engagées dans le PAEC pour 5 ans de 2025 à 2030. En 2025, un diagnostic d'exploitation ainsi qu'un plan de gestion des parcelles engagées a été réalisé sur les deux exploitations par Sarah Grauby (CD43).



Concertation avec les propriétaires de la résidence secondaire

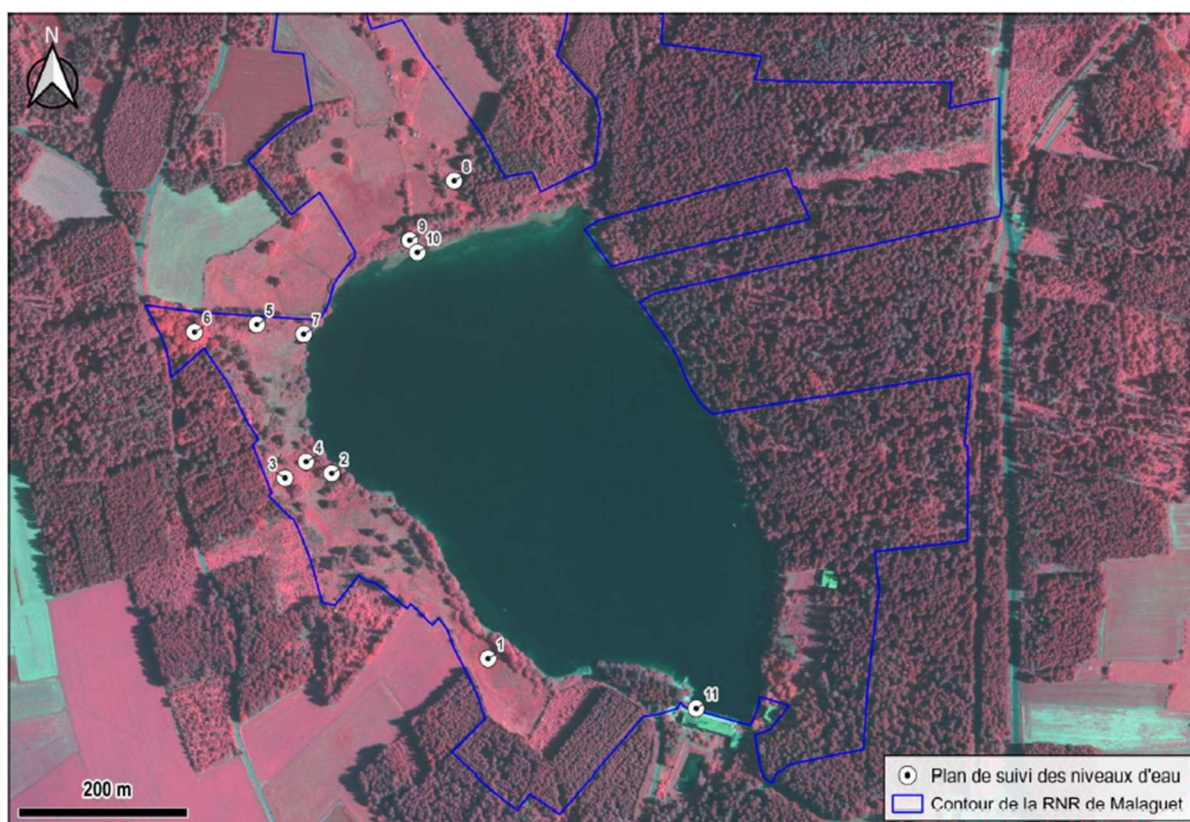
L'écogarde a rencontré la famille *MONEYRON* au cours de l'été mais ceux-ci ne semblaient pas intéressés pour échanger plus en détails sur la réserve naturelle. Le sujet du traitement des eaux usées n'a pas pu être abordé.

ENJEU : Fonctionnalité du lac et du bassin-versant

Suivi piézométrique

Une mission de dimensionnement du dispositif de suivi piézométrique a été confiée à Geo Sol'eau et Inselberg (Alexandre Poiraud). A l'aide des études précédemment réalisées, un nouveau dispositif est proposé (nombre de sondes, type de matériel, localisations). Le syndicat mixte du PNRLF va commander le matériel afin qu'il puisse être installé au printemps 2026.

Le dispositif proposé est composé de 11 sondes, dont une serait positionnée sur le ponton ou la digue du barrage afin d'avoir un suivi fin du niveau d'eau du lac (à rediscuter avec la SC de Malaguet en 2026).



Le rapport complet est disponible en annexe [2](#).

Suivi cartographique du bocage

Sera réalisé au printemps 2026

Rencontre du propriétaire de la scierie

Le propriétaire de la scierie n'a pas pu être rencontré en 2025. Il a été contacté par les services du syndicat mixte du Parc dans le cadre d'un projet d'accompagnement des scieries de service mais n'a pas souhaité donner suite.

Echanges avec la commune et les gérants de la STEP

Cette année, il n'y a pas eu d'échange spécifique avec la commune au sujet de la STEP. Il n'y a pas eu de problème constaté dans la gestion des eaux usées.

Suivi des déchets sur la Borne

L'écogarde a réalisé un léger suivi des déchets au niveau de la décharge de Sembadel en bordure de la Borne au cours de l'été. Il n'y a pas eu de dépôt particulier cette année.

Rencontre avec les parties prenantes (Borne) et accompagnement des travaux

Les berges de la Borne occidentale en amont du lac de Malaguet sont en partie plantées d'épicéas. La qualité hydromorphologique du cours d'eau est dégradée et le sujet est régulièrement évoqué avec la Fédération de pêche et les agents du Contrat Territorial. La SC de Malaguet est propriétaire de parcelles d'épicéas entre la zone de quiétude et la petite clairière au nord de la réserve. Le sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises avec Yves Le Jean qui ne partage pas le constat. Il a marqué des arbres en fin d'été 2025 pour une coupe prévue avant 2026. Du fait des difficultés relationnelles, le gestionnaire de la Réserve n'a pas été associé au martelage.

Les projets d'aménagement des abords de la zone de quiétude seront à adapter selon les arbres coupés sur le secteur.

Suivi de la hauteur de végétation et des espèces des zones humides

Cette action a été inscrite au plan de gestion dans un objectif d'amélioration de la gestion pastorale des zones humides bordant le lac de Malaguet. Il a été décidé de le reporter à l'année prochaine, après échange avec le Conservatoire Botanique, car le suivi floristique des prairies et pelouses sera renouvelé en 2026.

Création d'un groupe de travail élargi sur la question des flux d'eau dans le bassin versant de la Borne

Le suivi du dossier du barrage de Malaguet a nécessité un temps d'animation important qui n'a donc pas été consacré à la création de ce groupe de travail. Au cours de l'année, il y a eu plusieurs échanges avec les services de la DDT43, de la DREAL et du Contrat Territorial au sujet des débits, du suivi piézométrique et thermique du lac et du barrage. La nécessité de créer ce groupe de travail sera évaluée en 2026. Le gestionnaire de la RNR a participé aux réunions sur le futur Accord de Territoire porté par l'EPAGE Loire-Lignon.

Suivi des données de la station météorologique de Félines

Les données sont consultées en fin d'année et alimenteront le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité de la méthodologie Natur'Adapt.

Suivi de la température des eaux du lac et des affluents

Dans son avis sur le plan de gestion en 2024, le CSRPN recommandait « Une meilleure connaissance du fonctionnement de l'ensemble du plan d'eau [...] Un suivi fin de la température est à initier ».

Le gestionnaire a pris contact avec le bureau d'étude Aquabio afin d'échanger sur la faisabilité d'un tel suivi. Il en ressort la nécessité d'installer un certain nombre de sondes à des profondeurs variables afin d'étudier précisément la stratification potentielle, les différences liées à l'écoulement amont-aval, les arrivées des sources etc. Pour installer ces sondes dans le lac, il faudrait des bouées ou des supports supplémentaires (quid de l'adéquation avec les projets d'exploitation du lac par la SC).

Du fait des difficultés rencontrées dans le relationnel avec la SC, le sujet devra être évoqué à nouveau pour savoir si une telle installation est envisageable.

Coordination du comité de suivi du dossier de mise en conformité du barrage & Accompagnement du propriétaire dans la préparation et la mise en œuvre des travaux

Le rappel précis du contexte est détaillé dans le compte-rendu de la rencontre du 19 juillet 2024 en présence du VP à l'environnement de la Région et du Préfet de la Haute-Loire disponible en annexe 3.

Pour reprendre les éléments principaux :

- La SC de Malaguet a accepté de maintenir ses parcelles dans la RNR, en échange une contreexpertise des études précédemment menées sur le barrage serait financée par la Région.
- La contreexpertise sera portée par le syndicat mixte du PNRLF et le cahier des charges écrit en concertation avec la SC de Malaguet.

Le bureau d'étude retenu pour cette étude est SETEC HYDRATEC, bureau agréé par le ministère.

Une réunion de terrain de lancement de l'étude a été réalisée le 15 mai 2025. Le compte-rendu est disponible en annexe 4.

Toutes les demandes de la SC ont été prises en compte dans la mesure de ce qui était faisable pour un bureau d'étude agréé.

Le 4 juillet 2025, les résultats de l'analyse ont été présentés en visio à la SC de Malaguet. Le diaporama est disponible en annexe 5.

Le rapport a été transmis par mail en septembre à la SC et à la DREAL afin qu'elles puissent faire part de leurs remarques. Après prise en compte des demandes de modification, la version finale du rapport a été envoyée par courrier officiel à la Préfecture de la Haute-Loire début novembre, copie à la SC de Malaguet et à la Région. Ce rapport final est disponible en annexe 6.

En résumé : « L'étude confirme donc la nécessité de redimensionner l'ouvrage d'évacuation des crues, afin d'obtenir la revanche nécessaire pour une crue de période de retour 100 ans et de stabiliser l'ouvrage vis-à-vis du risque d'embâcles et de colmatage. » (p.63)

4 scénarii de travaux sont proposés, sur demande de la SC d'étudier une côte abaissée à 1024 m NGF, donc tous ne semblent pas compatibles avec les enjeux de conservation des gazons amphibies de la RNR. En effet, afin de limiter les risques en période sensible, il peut théoriquement être proposé d'abaisser la côte du plan d'eau sur la période hiver-printemps. Or, il y a des risques pour les gazons amphibies car on ne connaît pas leur résistance au gel (de la plante et des racines), et ils sont peu compétitifs en cas de concurrence avec d'autres espèces si le niveau d'eau est bas au printemps. Sans expérimentation, il n'est pas possible de connaître l'impact réel sur la végétation. Une telle expérimentation n'est pas prévue dans le plan d'action et de financement, et les délais imposés par l'arrêté préfectoral (juillet 2024) à la SC ne le permettent pas : « La SCI de l'étang de Malaguet transmet avant le 31 décembre 2025 au préfet et au service de contrôle des ouvrages hydrauliques, un porter à connaissance présentant les travaux visant à augmenter les capacités de l'évacuateur de crue de surface du barrage afin de faire transiter au minimum une crue de période de retour 100 ans avec des marges suffisantes. Les travaux associés seront réalisés avant le 31 décembre 2026 ».

Suite à la demande de mise aux normes du barrage, la SC a déposé un recours au Tribunal Administratif qui n'a pas encore été jugé.

La Région va envoyer un courrier à la SC pour lui rappeler son engagement financier et lui demander comment elle se positionne suite aux résultats de la contreexpertise.

Par mail en date du 17 novembre, Yves rappelait : « *Pour ce qui est du barrage et des éventuels travaux je pense qu'on dispose de tous les éléments dans l'expertise de Setec. Mais il est impossible de s'engager sur une solution tant que le tribunal administratif n'a pas statué.* »

Gestion et suivi des EEE végétales y compris dans la zone de quiétude

L'écogarde a mis à jour la cartographie des spots de Spirée (*Spiraea x billardii*) sur la réserve.

Après échanges avec le CBNMC, des devis ont été demandés par le gestionnaire afin de définir le compartiment écologique occupée par la Spirée (en 2026). Cela permettra de mieux cibler et orienter les mesures de gestion par la suite.

Gestion et suivi des EEE animales

Le suivi se fait uniquement grâce aux pièges-photos installés sur la réserve. Comme les années précédentes, des rats laveurs ont été observés.



Figure 8: Rats laveurs observés au piège-photo dans la zone de quiétude au nord du lac

Accompagnement des propriétaires forestiers

Des coupes dans Bois Vieux ont été constatées par le gestionnaire lors d'une tournée de terrain en mars, sans information préalable par les propriétaires de la RNR. Les promeneurs faisant le tour du lac n'étaient pas informés par de la signalétique, le sentier n'était pas fermé, et les bucherons travaillaient alors que l'inventaire de la LPO était en cours (dérangement sonore important). Les parcelles concernées appartenaient notamment à la SC de Malaguet.

Il est nécessaire que les propriétaires informent le gestionnaire de la réserve en amont dans ce type de situation, afin que le sentier soit fermé et que les visiteurs soient en sécurité. Un rappel a été fait à la SC.

Un courrier a été adressé aux propriétaires forestiers des parcelles de Bois Vieux afin de leur proposer un accompagnement technique. Il n'y a qu'un propriétaire, hors RNR, qui a répondu pour la gestion des anciennes clôtures barbelés devenues dangereuses.

Un cahier des charges pour l'accompagnement des propriétaires forestiers a été rédigé avec l'aide technique de la chargée de mission forêt – filière bois du Parc. Il pourra être publié dès que des propriétaires se montreront intéressés.

Ce travail sur le secteur de Bois Vieux a également été recommandé par le CSRPN lors de l'examen du plan de gestion.

Plusieurs coupes sont marquées dans les bois de la Réserve, une veille sera réalisée par le gestionnaire.



Figure 9: Photographies du sentier de la RNR côté Bois Vieux au printemps 2025

ENJEU : Ancrage territorial

Rencontre des responsables de projets touristiques & Réflexion spécifique au sein du comité consultatif sur la thématique du tourisme autour du lac

Le gestionnaire de la RNR a reçu de nombreuses demandes d'information suite à l'arrêt de l'activité de pêche à la mouche sur le lac, qui ont toutes été renvoyées à la SC.

Yves Le Jean de la SC de Malaguet a été mis en contact avec la chargée de mission du Parc qui travaille sur la reprise d'activité.

Le propriétaire du gîte des Bois de Malaguet a été rencontré régulièrement. Il a participé aux balades accompagnées et au chantier participatif.

Le gestionnaire de la RNR a participé à plusieurs réunions au cours de l'année pour le projet d'aménagement de la gare de Malaguet. En résumé : En 2024, Doublevéré a été missionné pour mener une étude sur l'interprétation et la signalétique de la RNR. Plusieurs scénarii ont été proposés, dont certains proposent d'utiliser le bâti de la gare comme lieu d'accueil des visiteurs du secteur. Une note d'enjeux a été rédigée (version de travail) et elle est disponible en annexe **7**.

Suivi de l'impact dans la RN des projets acceptés

La manifestation La Cool et Verte 2025 a été déviée de la RNR grâce à une discussion avec l'organisateur avant finalisation du parcours.

Il n'y a pas eu de projet accepté dans la réserve, en dehors de ceux portés par le gestionnaire.

Suivi de l'écocompteur

Des réparations ont été nécessaires sur l'éco compteur car il n'était plus possible de relever les données des passages enregistrées. Sur l'été, l'éco compteur n'était pas en fonctionnement donc seuls les comptages de l'écogarde sont disponibles. L'éco compteur a été réinstallé à l'automne.

Etude de fréquentation

Pour faire suite au schéma d'interprétation et de signalétique qui a mis en avant des secteurs du sentier à améliorer, une étude a été commandée afin de dimensionner des aménagements de gestion de la fréquentation au niveau d'une zone humide du sectional et aux abords de la Borne.

Le rapport de l'atelier de paysage Détours est disponible en annexe 8.

Les propositions seront discutées avec les parties prenantes afin de connaître leur faisabilité.

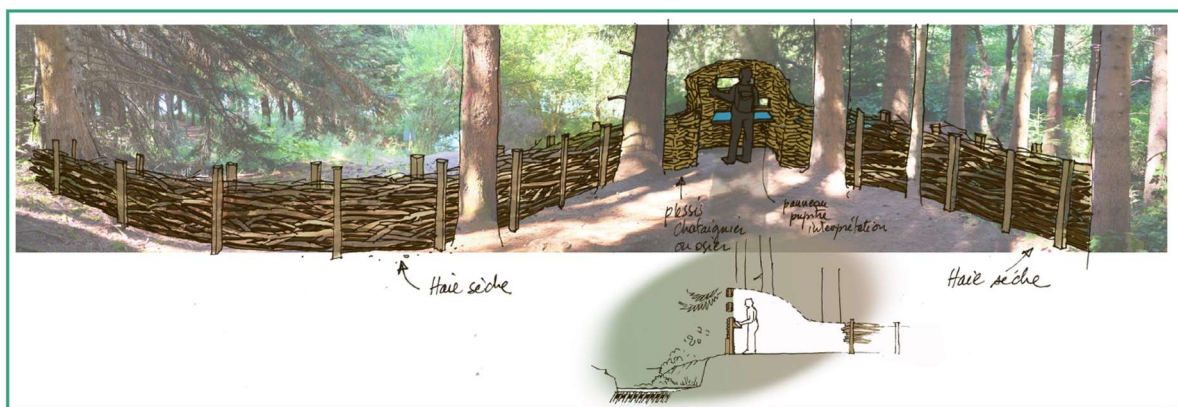


Figure 10: Proposition d'aménagement des abords de la zone de quiétude



Figure 11: Proposition d'aménagement des abords de la mare du sectional

Pour avoir un bilan de la fréquentation, se reporter au rapport de l'écogarde.

Entretien du sentier et des aménagements & Aménagements pour améliorer les pratiques pastorales

L'association d'insertion DETOURS est intervenue à la sortie de l'hiver pour couper les arbres en travers du sentier, et réparer certains aménagements.

Durant l'été, en plus du nettoyage du sentier, une bordure du parc de pâturage a été refaite pour éviter la fuite des chevaux.



Figure 12: Photographies des arbres tombés sur le sentier suite à la neige et au vent



Figure 13: Clôtures du sectional refaites par DETOURS en 2025 (illustration à gauche ; à droite en rouge le travail réalisé et en tirets orange ce qu'il faudrait faire en 2026)

Le parking de la réserve est recensé sur la plateforme Park4night. Le gestionnaire a fait ajouter des informations sur la réglementation et les bons comportements à avoir. Un itinéraire Visorando a été supprimé par le gestionnaire car il n'empruntait pas le sentier officiel de la réserve.

Animations des réseaux sociaux & Rédaction d'articles

Le site internet de la Réserve a été mis à jour. La page Facebook a permis de faire la promotion des événements et actualités : bilan illustré 2024, balades accompagnées, chantier participatif etc. Des communiqués de presse ont également été envoyés aux journalistes locaux.

Vulgarisation des études et actions réalisées dans la RN

Une soirée a été organisée en partenariat avec la librairie de La Chaise-Dieu afin de valoriser de façon originale les résultats de l'inventaire des amphibiens réalisé par Solenne Muller.



Figure 14: Flyer et photographie de la soirée à la librairie de La Chaise-Dieu

Visites guidées grand-public

Cette année, en plus des balades accompagnées par un animateur, l'écogarde a également proposé des animations :

- Au lac en vélorail le 28 juin (annulée) et le 6 septembre (une dizaine de participants) ;
- L'univers secret des pollinisateurs le 5 juillet (8 participants) ;
- Insectes et compagnie le 14 juillet (5 participants) ;
- Tissons des liens avec les araignées le 26 juillet (5 participants) ;
- Photographe en herbe le 16 août (8 personnes) ;
- Le lac au crépuscule le 29 juillet (12 personnes) et le 22 août (13 personnes).



Figure 15: Photographies de l'animation sur les pollinisateurs

AU LAC EN VÉLORAIL

28 juin et 6 septembre, 14h30

DE LA VOIE FERRÉE À LA RÉSERVE NATURELLE
DU LAC DE MALAGUET

Commencez par une balade en vélorail pour rejoindre Malaguet.

Puis, un guide vous conduira sur les bords du lac de Malaguet pour découvrir cette réserve naturelle régionale.

Pour le retour, un verre convivial et votre vélorail vous attendent.

3h, facile, 10€ par personne gratuit pour les moins de 4 ans au départ de la gare d'Allègre

Réservation : AGRIVAP,
04 73 82 43 88, train@agrivap.fr
Site internet : agrivap.fr

CONTACT PARC
Manon LAMBERT
04 73 95 57 80
www.reservenaturellemalaguet.fr

Mise en page : Parc Livradois-Forez
Impression : Imprimerie Chantal Cavanat - 43140 Billom

Réserve Naturelle Régionale
LAC DE MALAGUET

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

BALADES ACCOMPAGNÉES

dans la réserve naturelle régionale du
LAC DE MALAGUET

Trois itinéraires pour découvrir un des
joyaux de la Haute-Loire !

- Au Lac en vélorail
- Insectes et compagnie
- Les pollinisateurs
- Photographe en herbe
- Les araignées
- Le Lac au crépuscule

Ces rendez-vous nature sont proposés par le Parc Livradois-Forez dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union européenne.

2025

L'UNIVERS SECRET DES POLLINISATEURS

5 juillet, 14h30

Saviez-vous qu'ils sont bien plus que de simples insectes ? Artisans infatigables, ils jardinent notre monde sans relâche. En route pour une immersion captivante à la découverte des abeilles solitaires, papillons et coléoptères...

INSECTES ET COMPAGNIE

14 juillet, 14h30

Hôtes de marque du lac, les libellules reflètent la diversité des milieux aquatiques et la bonne qualité de l'eau.

En les observant, on comprendra leur étonnant mode de vie et on apprendra à reconnaître quelques-unes des 22 espèces présentes sur la réserve naturelle.

TISSONS DES LIENS AVEC LES ARAIGNÉES

26 juillet, 14h30

Bien souvent, leur seule évocation hérisse le poil. On chuchote qu'elles mordent, qu'il faut s'en méfier. Derrière ces légendes se cache un univers fascinant. Osez l'aventure ! Venez apaiser vos craintes en douceur, découvrir des anecdotes si surprenantes qu'elles en piqueront votre curiosité !

PHOTOGRAPHE EN HERBE

16 août, 17h30

Que ce soit avec votre appareil photo favori ou simplement votre téléphone, venez capter l'essence des paysages. Au cœur de la réserve, nous explorerons ensemble l'art du cadrage et la danse de la lumière.

Photographes en herbe, cette balade est faite pour vous !

LE LAC AU CRÉPUSCULE

29 juillet et 22 août, 20h

Au coucher du soleil, une autre vie s'anime autour du lac.

Tous les sens en éveil, nous cheminerons entre prairies et forêts pour expérimenter une autre approche de la nature.

POUR TOUTES CES BALADES
Réservation : Office du tourisme de La Chaise-Dieu
04 71 00 01 16
lachaisedieu-tourisme@puyenvelay.fr

2h facile (à partir de 6 ans), gratuit, au départ du lac de Malaguet

Pour toutes les balades, prévoir de bonnes chaussures de marche, vêtements de protection (pluie, soleil), eau ainsi qu'une lampe de poche pour la balade de nuit.

Les flyers ont été distribués dans les offices de tourisme et points d'information du secteur, et la communication s'est majoritairement faite en ligne et dans les mairies.

Un stand a été tenu pendant deux demi-journées au départ du sentier de la réserve. L'objectif est de créer un point d'information temporaire, afin de présenter aux visiteurs les espèces présentes et les actions menées sur la réserve.



Figure 16 : Photographie du stand de la réserve

Projet scolaire

Un projet pédagogique a été proposé à l'école de Sembadel, avec un accompagnement par l'association Les Pieds à Terre. La dernière journée s'est déroulée au lac, où les enfants ont pu découvrir la vie aquatique et parcourir une partie du sentier de découverte.



Figure 17: Photographies de la sortie scolaire de l'école de Sembadel

Création d'un outil pédagogique

La réflexion sur la création d'un outil pédagogique spécifique à la réserve s'est poursuivie, en échangeant avec les animateurs nature sur leurs besoins, avec l'écogarde et en lien avec l'aménagement de la gare de Malaguet qui va devenir un lieu d'accueil des visiteurs du secteur.

Réflexion sur la mise en place d'un point d'information

La réserve ne dispose pas d'un point d'accueil et d'information des visiteurs. Quelques flyers étaient disposés à la Maison du lac, lieu d'accueil des pêcheurs à la mouche, mais qui est actuellement fermée et ne sera certainement pas rouvert. Suite au schéma d'interprétation et de signalétique de la réserve, commandé à Doublevêbé, la gare de Malaguet a été identifiée comme un lieu stratégique pour créer un point d'information. Le bâtiment de l'ancienne gare a été acquis par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en 2021. Se reporter au paragraphe « rencontre des responsables de projets touristiques » pour plus d'informations.

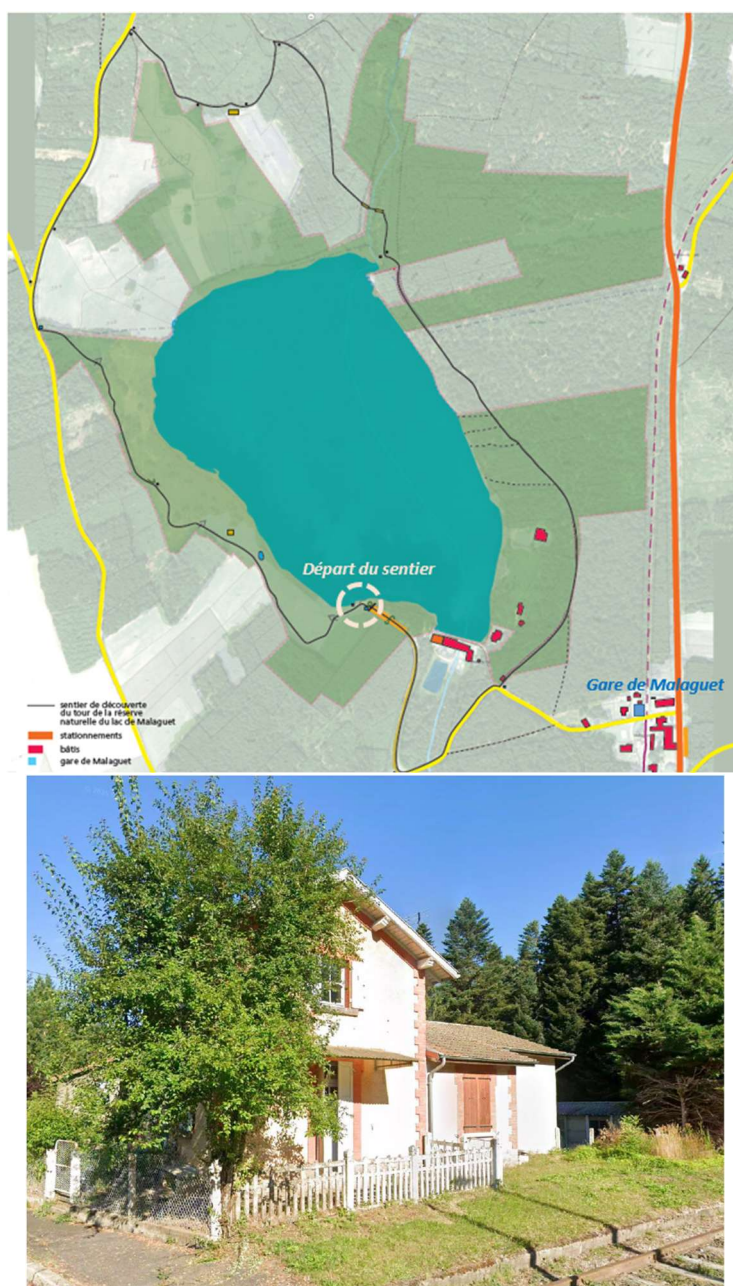


Figure 18: Localisation et photographie de l'ancienne gare du hameau de Malaguet

Organisation de chantiers participatifs

Un chantier participatif de création d'une haie sèche a été proposé cette année. Il a été encadré par l'écogarde, et il y a eu 4 participants (tous connus par le gestionnaire). Le flyer et le communiqué de presse n'ont pas permis de mobiliser beaucoup de personnes.

La haie sèche a été réalisée avec des saules présents sur la réserve, et permettra de protéger les berges de la Borne et de limiter les pénétrations dans la zone de quiétude au nord du lac.



Figure 19: Flyer de communication et photographie de la haie sèche

Améliorer la présence sur site

Julien Bertolotti a été recruté pour le poste d'écogarde de mi-mai à fin septembre. Il était présent sur la réserve du jeudi au dimanche de 13h à 20h, puis au bureau le lundi. C'est la 3^{ème} année que la réserve a un écogarde sur la période estivale, et cette présence s'avère nécessaire pour sensibiliser aux bons comportements.

Son rapport complet est disponible en annexe 9. Nous reprenons ici les éléments les plus marquants :

De nombreux baigneurs fréquentent le lac malgré l'interdiction par arrêté municipal. Cet été cette pratique a été importante du fait de l'arrêt de l'activité de pêche à la mouche. Cette pratique pose question dans une réserve, surtout sur les berges où dans la zone de quiétude car elle cause du piétinement des gazons amphibies. Il serait intéressant de réussir à statuer sur ce sujet en comité consultatif dans les années à venir.

Plusieurs infractions ont été observées : pénétrations dans la zone de quiétude, traces de feux d'artifice, embarcations, motorisés dans Bois Vieux, jeux de plage, déchets, et chiens non tenus en laisse.

Il ressort des échanges avec les visiteurs un besoin d'améliorer la signalétique « réserve naturelle » et l'information sur les usages interdits. Le lac n'est pas perçu comme étant un site naturel avec un statut de protection particulier.

L'écogarde a également réalisé des missions de médiation, de petits travaux et de suivis naturalistes.

Rencontre annuelle pour les élus, locaux et les propriétaires

Un comité consultatif sur le terrain a été proposé aux membres le 8 juillet 2025 au matin, avec un petit buffet. Il y a eu une bonne participation et l'animation proposée par l'écogarde a été appréciée.



Figure 20: Photographies du comité consultatif, aux abords de la tourbière et au point de vue

Surveillance, prévention et constatation des infractions

En plus de la surveillance réalisée par l'écogarde, un partenariat avec l'OFB permet d'assurer des tournées : les 20/07, 26-27/07, 06/08 et 15/08.

Afin d'assurer le respect de la réglementation après 10 années de classement, il semble nécessaire de mettre en place une verbalisation (sujet à discuter en comité consultatif).

Justification de l'intérêt de la zone de quiétude

La SC de Malaguet souhaitait qu'une étude soit menée afin de répondre aux questionnements quant à l'intérêt d'une zone de quiétude au Nord du lac. L'idée était aussi d'observer le comportement des oiseaux sur le lac, avec présence ou absence de pêcheurs.

113 espèces d'oiseaux sont connues sur la réserve, dont 36 sont liées directement au lac. Les caractéristiques actuelles du lac ne sont pas les meilleures pour accueillir l'avifaune (caractère « fermé », présence humaine importante, faible taille de la zone de quiétude etc.). Plusieurs préconisations sont fournies pour améliorer l'attrait du lac pour l'avifaune. L'intégralité du rapport est disponible en annexe **10**.

Concertation avec les usagers se trouvant dans la zone de quiétude

L'écogarde consacre un temps important à la surveillance de la zone de quiétude. L'été il fait sortir les baigneurs de la zone délimitée par les bouées.

Un comptage spécifique a été réalisé le 17 août entre 15h et 18h : un total de **37 personnes** (30 adultes et 7 enfants) a été invité à quitter la zone afin de respecter la quiétude du site. Cela met en évidence une fréquentation assez importante de ce secteur l'été.

Réflexion au sein du comité consultatif sur la thématique des manifestations sportives et autres activités de loisir dans la RN

La réflexion en cours au niveau régional avec les autres gestionnaires de réserve a été présentée en comité consultatif.

Réflexion sur l'intégration de nouvelles propriétés dans le périmètre de la RN
Ce sujet n'est pas d'actualité.

ENJEU : Fonctionnement de la RNR

Concertation avec la Région et les communes

Des échanges réguliers ont lieu avec les services de la Région et les communes (surtout Monlet) pour la mise en œuvre des actions.

Les difficultés rencontrées dans les échanges avec la SC de Malaguet demandent un accompagnement particulier du gestionnaire, régulièrement remis en cause.

Participation au Conseil Scientifique des RN gérées par les PNR en Auvergne
Cette année, le gestionnaire n'a pas participé à ce réseau.

Organisation et animation des Comités Consultatifs

Deux réunions du comité ont été organisées : le 8 juillet (sur le terrain) et le 10 décembre (en salle). Le diaporama présenté en séance est disponible en annexe 11.

La SC de Malaguet avait demandé qu'une réunion spécifique soit organisée en amont des comités, en présence de la Région et du gestionnaire, pour qu'elle soit informée des sujets qui seraient présentés. Cette demande n'est plus d'actualité depuis le mois de novembre.

Participation aux réseaux nationaux et régionaux

La gestionnaire participe aux temps d'échange régionaux et s'informe des actions menées par le réseau national RNF.

Evaluation annuelle du plan de travail & Elaboration et mise à jour du tableau de bord à mi-parcours

Le suivi de la réalisation du programme d'actions est présenté dans le bilan d'activité rédigé ici.

Participer aux bases de données nationales et régionales

Toutes les données naturalistes sont rentrées dans la base de données Géonature du Parc, et les données remontent ensuite sur Biodiv'Aura.

La fiche RNF de la réserve a été mise à jour pour la partie pédologie et géologie grâce à un questionnaire transmis par RNF.

Montage et suivi administratif et financier des opérations

Réalisé en partenariat avec les services administratifs et financiers du syndicat mixte du Parc.

Relations et recherche de partenaires financiers

Un lien régulier est entretenu avec les services de la Région et du FEDER pour le suivi financier des réalisations.

Formation permanente du personnel

En 2025, la gestionnaire a suivi une formation sur deux journées à Lyon « Faire face à l'agressivité et à l'incivilité » qui a été très intéressante.

Recrutement et encadrement du personnel

Un écordeur a été recruté pour une période de mai à octobre cette année.

Un nouveau gestionnaire de la réserve est en cours de recrutement, pour remplacer Manon Lambert à partir de 2026.

Partenariat avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels

Aucun partenariat n'a été établi cette année, que des échanges d'information (gestion de la baignade, retours d'expérience sur les maisons de réserve etc.).

Achat et renouvellement des équipements et matériels

Du matériel a été acheté pour remplacer ce qui était usé : un filet avec manche et une nappe de battage.

Intervention à des colloques

Pas de sollicitation en 2025.

ENJEU : Connaissances

Suivi des odonates

Un suivi des odonates est réalisé sur la réserve afin de connaître les espèces présentes et d'adapter les mesures de gestion. Ce suivi est mené sur deux années consécutives, l'année 2025 étant particulière car le lac a été vidangé au cours de l'hiver et l'activité de pêche est arrêtée.

Deux transects sont parcourus lors de trois passages : le 30 mai, le 14 juillet et le 26 août.

On recense 31 espèces connues sur la réserve, avec deux « nouvelles » espèces : le Calopteryx occitan et la Naiade aux yeux rouges. Certaines espèces semblent avoir été favorisées par la vidange, et d'autres ont des effectifs en baisse significative.

Le rapport complet est disponible en annexe **12**.

Inventaire des groupes non connus

Cette année, il a été décidé d'étudier la population d'amphibiens de la réserve (groupe sur lequel aucune étude n'a été menée depuis la création de la RNR). La mission a été confiée à Solenne Muller, qui a réalisé une « restitution-spectacle » à la Librairie de La Chaise-Dieu.

Le rapport est disponible en annexe **13**.

Partenariat avec la recherche ou association à des projets supra RN

Il n'y a pas eu de partenariat en 2025.

Résumé

Depuis décembre 2014, le syndicat mixte du Parc assure, par convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la gestion de la RNR du Lac de Malaguet en Haute-Loire. 2025 est la deuxième année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion décennal rédigé par le syndicat mixte du Parc. Les actions sont financées par la Région et par le FEDER.

L'animation de la réserve s'est poursuivie, avec les actions courantes suivantes :

- Concertation locale : organisation et animation des comités consultatifs, concertation avec les acteurs touristiques du territoire (projet de la gare de Malaguet), les élus et les propriétaires dont la SC de Malaguet ;
- Animations estivales, projet scolaire avec l'école de Sembadel, chantier participatif et présence d'un écogarde pour sensibiliser les visiteurs à la préservation de la RNR ;
- Entretien du sentier de la réserve, suivi des espèces exotiques envahissantes, suivi de fréquentation, surveillance en partenariat avec l'OFB ;
- Suivis naturalistes : inventaire de l'avifaune, suivi des amphibiens et des odonates ;
- Suivi administratif et financier, échanges réguliers avec la Région, rédaction du bilan annuel d'activité.

Le dossier du barrage du lac de Malaguet a encore demandé un temps d'animation et de suivi important par le gestionnaire de la Réserve. Un cahier des charges a été rédigé avec la SC de Malaguet et la DREAL. Le bureau d'étude SETEC HYDRATEC a été retenu pour réaliser une contreexpertise des études précédemment menées.

Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu des échanges avec la SC de Malaguet du 8/07/25

Annexe 2 : Rapport de diagnostic du suivi piézométrique

Annexe 3 : Compte-rendu de la rencontre du 19 juillet 2024

Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion de lancement de la contreexpertise

Annexe 5 : Diaporama de présentation des résultats de la contreexpertise du 4 juillet 2025

Annexe 6 : Rapport final de la contreexpertise

Annexe 7 : Note d'enjeux pour la gare de Malaguet

Annexe 8 : Rapport de l'atelier de paysage Détours

Annexe 9 : Rapport de l'écogarde pour l'année 2025

Annexe 10 : Rapport de l'inventaire LPO 2025

Annexe 11 : Diaporama du comité consultatif du 10/12/25

Annexe 12 : Rapport de suivi des odonates

Annexe 13 : Rapport de l'inventaire des amphibiens